

URBANISME

Le VENDEUR déclare que l'immeuble dont dépend le bien vendu est soumis aux dispositions d'urbanisme révélées par les documents administratifs ci-dessous relatés.
L'ACQUEREUR reconnaît avoir pris connaissance de ces dispositions tant par lui-même que par la lecture qui lui en a été faite par le notaire soussigné. Ces documents, après avoir été visés par L'ACQUEREUR, sont demeurés annexés au présent acte après mention. Ils consistent en :

Certificat d'urbanisme
Un certificat d'urbanisme de l'article L.410-1, alinéa 1er, du Code de l'urbanisme délivré par Monsieur le Maire de TARBES au nom de la Commune, le 14 juin 2011 sous le numéro CU 65 440011003997, duquel il résulte ce qui suit :

CADRE 1 : Identification

TERRAIN	DEMANDEUR de CERTIFICAT
Adresse du terrain : 9 rue Desaix	Nom et Prénoms : Etude PUJOL-CAPDEVIELLE-SEMPE
Cadastre : section BD numéro 130 Superficie : 217 m ²	Adresse : Notaires associé 17, Cours Gambetta 65000 TARBES

CADRE 2 : Objet de la demande de certificat d'urbanisme en date du 09/06/2011

(A) Certificat d'urbanisme d'information générale. (art. L.410-1.1^{er} alinéa du Code de l'urbanisme)

CADRE 3 : Nature et contenu des dispositions d'urbanisme applicables au terrain

Plan d'occupation des sols (P.O.S) approuvé le 25/07/1988 dont la dernière mise à jour date du 17/09/08 et la dernière modification du 24/09/2007. Situation / Zone : UA bande indicée C COS : néant

CADRE 4 : Dispositions relatives à la densité :

Superficie du terrain de la demande	S.H.O.N. susceptible d'être édifiée	S.H.O.N. bâtiments existants	S.H.O.N. résiduelle disponible	S.H.O.N. maximale reconstruite si les bâtiments existants sont démolis
217 m ²	m ²	m ²	m ²	m ²

CADRE 5 : Nature des servitudes d'utilité publique applicables au terrain :

CC
25